

**DECISION DU MAIRE N°2025-68
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : CONCLUSION D'UN ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR
L'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS POUR LA VILLE DE SAINT-FLOUR DANS
LE CADRE D'UN MARCHÉ RESERVE**

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 (4°) et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°01/02/2021-02 en date du 1^{er} Février 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

VU les articles L.2123-1, R.2123-1, L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique ;

DECIDE

Article 1 : Un accord cadre à bons de commande ayant pour objet l'entretien d'espaces verts dans le cadre d'un marché réservé pour la Ville de Saint-Flour est conclu avec l'ESAT de Montplain – Rue Henry Rassemusse – 15 100 SAINT-FLOUR.

Article 2 : L'accord cadre à bons de commande est conclu pour une période d'1 an reconductible deux fois. L'accord cadre est conclu avec un minimum de 10 000,00 € H.T. et un maximum de 25 000,00 € H.T. par an.

Article 3 : Les crédits sont prévus au Budget de la Commune.

Article 4 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise en Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR, et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Saint-Flour.

Article 6 : Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publiée le **27 MAI 2025**

Transmise en Sous-Préfecture
de SAINT-FLOUR,
le **22 MAI 2025**

Fait à Saint-Flour, le 13 Mai 2025
Le Maire,

Philippe DELORT

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 22 mai 2025 13:43
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-68

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-68, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250522-2025-68-AU.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-68

Objet : Conclusion d'un accord cadre à bons de commande pour l'entretien d'espaces verts pour la Ville de Saint-Flour dans le cadre d'un marché reserve

Date de décision : 22/05/2025

Date de transmission : 22/05/2025

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>